REGIONALE ILE-DE-FRANCE
RAPPORT FINANCIER 2022

Commentaires
Le bilan est positif (+ 3 564,94 €).

Depuis fin 2015, le nouveau placement « Tonic OBNL à préavis » (40 000 € pour une durée de 7 ans) a un taux de rendement actuariel annuel brut est de 1,550 %. Ce taux n'est versé qu'à la fin du placement, contrairement au placement précédent. Ce placement « Tonic OBNL à préavis » est arrivé à échéance débute décembre 2022. De ce fait, le montant placé (40 000 €) a été versé avec les intérêts acquis, soit 4 570,76 €. Cela explique le montant élevé du bilan positif… qui aurait été négatif si non (4 570,76 – 3 564,94 = 985,82 €).
Compte tenu de la situation de la bourse, la somme reversée sur le compte courant de la régionale (40 000 + 4 570,76 = 44 570,76 €) a été placée sur le livret d'épargne (livret bleu).

L'excédent de la subvention « HADAMARD » (805,28 €), subvention versée pour le concours de la Régionale 2018, n'a pas été rendu à la fondation. Ce montant (805,28 €) fait donc partie du « bas de laine » de la régionale.

Liste des principaux frais de fonctionnement :
- Frais de tenue de compte : 4,93 € par mois de janvier à mai et 5,03 € de juin à décembre.
- Assurance de la Régionale (109,70 €) -diminution de 3,48 %-,
- Abonnement pour le site de la régionale (94,97 €) – +1,63 % par rapport à 2021-
- Versement d'une subvention de 1 000 € pour le salon des jeux de mai 2022
- Concours organisé par la régionale (frais en lien avec le concours 2022 et frais pour l'affiche annonçant le concours 2023) : 816,70 €

Comme en 2021, la régionale Ile-de-France n'a pas vendu de brochure.

Les recettes :
- Versement de la ristourne versée par l'APMEP national (une quote-part des cotisations versées, l'année n-1, par les adhérents -personnes physiques, pas d'établissements – nombre inconnu car non fourni par le national), 1 118 € en 2021 (correspondant à 419 adhérents -personne physique- dont 70 nouveaux, +15 /2020, soit + 3,7 %).
  Pour mémoire : 960 € en 2021, 497,10 € en 2020, 679,20 € en 2019, 460,80 € en 2018 et 730,90 € en 2017.
  Le calcul de cette ristourne est voté par le Comité national en juin de l'année n-1.
- Intérêts du livret bleu (98,35 €)
- Intérêts du placement « Tonic OBNL à préavis » (voir ci-dessus) : 4 570,76 € (**recette exceptionnelle**)

En caisse au 31/12/2022 (48 443,89 €) :
- Livret bleu (le « livret A » du CME) : 48 437,77 €
- Sur le compte courant : 6,12 €

Fait à Paris, le 2 février 2023

Françoise MAGNA
Trésorière de la régionale Ile-de-France

A.P.M.E.P. - Régionale d'Ile-de-France - Rapport financier 2022

DEPENSES			RECETTES		
	Valeurs	Totaux		Valeurs	Totaux
Frais secrétariat et fonctionnement			**Ristourne nationale**	1 118,00 €	
* Frais bancaire	54,83 €		**Vente de brochures**	0,00 €	
* Frais de fonctionnement (hors MAIF)	220,94 €				
	Sous-total =	275,77 €		Sous-total =	1 118,00 €
Assurance MAIF n° 2466064 N	109,70 €	109,70 €	**Intérêts sur comptes**		98,35 €
			* Livret bleu	98,35 €	
Divers			**Divers**		
* concours	816,70 €		Intérêt compte TONIC	4 550,76 €	
* Expo ou subvention	1 000,00 €				
	Sous-total =	1 816,70 €		Sous-total =	4 550,76 €
Total des dépenses de l'année		**2 202,17 €**	**Total des recettes de l'année**		**5 767,11 €**
Bilan annuel (négatif)		**-**	**Bilan annuel (positif)**		**3 564,94 €**
** y compris les chèques "tournants"			**En "caisse" en début d'année (2)**		44 878,95 €
			En "caisse" en fin d'année (3)		**48 443,89 €**

(1) Pour les Régionales organisant des Journées, indiquer ici l'incidence pour l'année civile en cours (la comptabilité détaillée des JN étant faite à part).

(2) Total trésorerie (liquide, CCP, comptes épargne, fonds de placements, etc.)
(3) En caisse fin d'année = en caisse début d'année + bilan annuel (positif ou négatif)